



**AN 2025
25-037**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

18/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	24
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

18/06/2025

**OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES -
CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L3113-1

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la collectivité en date du 11 juin 2025,

Considérant qu'il est proposé au regard du fonctionnement et des besoins actuels de la collectivité, une mise à jour du tableau des effectifs qui prend notamment en compte les éléments suivants, les avancements de grade des agents, les départs en retraite, l'optimisation de l'organisation des services, les contraintes budgétaires ainsi que d'éventuels futurs recrutements,

Considérant qu'au regard des différents mouvements de personnel au sein de la collectivité, modifications suivantes sont proposées :

Grade ou emploi	Total postes ouverts AVANT modification	Total postes ouverts APRÈS modification
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal 2e classe	5	7
Rédacteur	13	10
Adjoint administratif principal 1ere classe	15	14
Adjoint administratif principal 2e classe	17	14
Adjoint administratif territorial	13	11
FILIÈRE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal	4	5
Agent de maîtrise	9	7
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	12
Adjoint technique principal de 2e classe	20	15
FILIÈRE ANIMATION		
Adjoint d'animation principal 1ère classe	4	3
Adjoint d'animation principal 2e classe	8	6

Adjoint d'animation	44	42
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Brigadier gardien	6	5
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	11	10
FILIÈRE CULTURELLE		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	14	11
Assistant d'enseignement artistique	5	3

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Ressources Humaines réunie le 25 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie MEUNIER, adjoint au maire délégué aux Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré, à la majorité (31 voix Pour ; 1 voix Contre : M. Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté en annexe de la délibération,
- **ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice,
- **ARTICLE 3: DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant dûment habilité pour exécuter la présente délibération.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 27/06/25

Et publié le 27/06/25



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée Égalite.com